3748-D

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SPE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

3006-051874-0101 0

PINTO DO BABO MARIA, DA LUZ
LA PLAINE
46250 GINDOU

CAHORS, le 15/07/2025

## MISE EN DEMEURE DE PAYER

Bonjour,

Selon mes informations, malgré une demande de paiement préalable, vous restez redevable de la somme de 82,00 € dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

En application de l'article L. 257 du livre des procédures fiscales, je vous invite à régulariser votre situation à réception de cette mise en demeure de payer. À défaut, j'engagerai à votre encontre, sans délai, des poursuites pouvant occasionner des frais élevés.

Le présent document tient lieu de **COMMANDEMENT DE PAYER** prévu par les articles L. 221-1 et R. 221-1 du code des procédures civiles d'exécution. A ce titre, il pourra être procédé, 8 jours après la notification de cette mise en demeure de payer, à la saisie de vos biens meubles.

| Désignation des impositions | | Montant dû | Versements/réductions effectués (*) | Reste à payer (*) |
|---|---|---|---|---|
| N° AMR : 2025 06 05 445<br>N° créance : 2025 17870<br>Nature : TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE<br>Période : 1ER TRIMESTRE 2025<br>Date de mise en recouvrement : 30/06/2025 | Droits | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | Pénalités | 82,00 | 0,00 | 82,00 |
| **TOTAL** * [illegible] au 15/07/2025 | | 82,00 | 0,00 | 82,00 |

Pour payer, vous pouvez utiliser l'un des modes de paiement proposés ci-dessous.

Si vous souhaitez contester cette mise en demeure de payer, vous devez vous adresser au Directeur départemental ou régional des finances publiques ou au responsable du service à compétence nationale, dans les deux mois suivant sa notification.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler la somme restant due, vous pouvez contacter le service désigné en tête de ce document, qui est seul compétent pour vous répondre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public
STEPHANE LANDEMAINE

**MODES DE PAIEMENT**

• Dans votre espace professionnel sur **www.impots.gouv.fr** :
- rubrique « Payer ma CFE et autres impots » ou rubrique « Payer mes impôts locaux »
muni(e) de votre lettre de relance
• **Par virement :**
- compte bancaire : FR0230001002464426Z05000483
- références à préciser dans l'ordre de virement : 4600100/ 1-330821/ 20250700208